

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 octobre 2015**

Décision n° **CP-2015-0488**

commune (s) :

objet : Projet SMARTER TOGETHER - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet Horizon 2020 en partenariat avec la Société publique locale (SPL) Confluence - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015**Décision n° CP-2015-0488**

objet :	Projet SMARTER TOGETHER - Candidature de la Métropole de Lyon à l'appel à projet Horizon 2020 en partenariat avec la Société publique locale (SPL) Confluence - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la candidature de la Métropole de Lyon, au sein du projet SMARTER TOGETHER porté par la Société publique locale (SPL) Confluence, en réponse à l'appel à projet Horizon 2020 lancé par l'Union européenne intitulé "Villes et communautés intelligentes intégrant les secteurs de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et de communications (TIC) à travers des projets phares" et de solliciter auprès de l'Union Européenne une subvention.

a) - Contexte

Au sein de la stratégie Métropole intelligente de la Métropole de Lyon, le quartier de la Confluence tient une place emblématique et se distingue grâce à une approche globale et multisectorielle à l'échelle du quartier (énergie, mobilité, bâtiment, usagers). Le projet Lyon smart community, fruit du partenariat avec le NEDO, constitue le cœur de cette démarche et a permis des expérimentations et innovations sur 4 champs d'action :

- le bâtiment Hikari à énergie positive,
- les véhicules électriques en auto-partage alimentés en énergie renouvelable (Sunmoov),
- la rénovation de 275 logements sociaux et un pilotage individuel des consommations (Consotab),
- un système de management central de l'énergie (Community management system).

Le projet d'expérimentation Lyon smart community arrive à sa fin, mettant en avant des réalisations notoires (livraison du bâtiment Hikari, analyses des comportements consommateurs, validations technologiques, conventions innovantes) mais également les défis restant à relever, notamment :

- l'amélioration de l'implication des habitants dans le pilotage de leurs consommations,
- la poursuite de la rénovation énergétique des logements pour un quartier économe,
- la gestion des données énergétiques et le pilotage central du Community management system,
- l'ouverture des données aux diverses parties prenantes,
- le maintien du service d'auto-partage dans des coûts de fonctionnement acceptables.
- la candidature Smarter together.

L'Union Européenne a lancé un nouvel appel à projet Horizon 2020 en janvier 2015 portant sur le développement de projets phares de villes et de communautés intelligentes, portant conjointement sur les secteurs de l'énergie, des transports et des TIC.

En réponse à cet appel à projet Horizon 2020, la Métropole de Lyon participe au projet SMARTER TOGETHER, étant une des 3 villes phares leaders du projet. La SPL Lyon Confluence assure le pilotage et la coordination de la candidature lyonnaise.

Le projet SMARTER TOGETHER s'inscrit en continuité des démarches et expérimentations "ville intelligente" menées sur le quartier de la Confluence et a pour vocation de développer des solutions répliquables sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce projet répond pleinement aux objectifs de la stratégie Grand Lyon Métropole Intelligente, ainsi qu'aux politiques énergétiques (schéma directeur de l'énergie) et de développement durable du territoire.

b) - Le projet

Le projet SMARTER TOGETHER a une approche systémique afin de développer des solutions intégrées et répliquables. Il comprend 5 domaines d'action :

- living labs pour l'implication citoyenne,
- réseaux de chaleur et production d'énergie renouvelable pour des quartiers économes,
- éco-rénovation intégrale de logements publics et privés,
- plateformes de gestion des données et développement de services associés pour les infrastructures,
- véhicules électriques pour une mobilité durable.

Le projet s'inscrit sur une période de 3 ans d'expérimentation, plus 2 ans de communication et dissémination des bonnes pratiques.

c) - Les partenaires

Lyon est une des 3 villes leader, aux cotés de Vienne (Autriche) et Munich (Allemagne). Le groupement comprend également 3 villes suiveuses que sont Saint Jacques de Compostelle (Espagne), Sofia (Bulgarie) et Venise (Italie), ainsi que 2 villes observatrices (Yokohama, Japon et Kiev, Ukraine) pour renforcer la dimension internationalité et la répliquabilité des solutions développées.

L'implication des villes se fait aux cotés de celle des sphères économiques (secteur de l'énergie, de la mobilité et des TIC), académiques et de recherche.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, les principaux partenaires sont :

- SPL Lyon Confluence,
- Métropole de Lyon,
- Toshiba Systèmes France,
- ERDF SA,
- Enertech,
- bailleurs sociaux.

La candidature Smarter together est portée par la SPL Lyon Confluence qui a pour objectif de :

- soutenir les propriétaires privés dans la rénovation des logements par une aide technique, financière et de sensibilisation (label BBC rénovation, 550 logements, 35 000 mètres carrés) ;
- développer la production d'énergies renouvelables (chaleur et électricité), notamment avec la mise en place d'une chaudière bois-gaz et de panneaux PV ;
- reconfigurer le système d'auto-partage électrique et trouver un modèle économique viable afin d'assurer la pérennité du service ;
- développer de nouvelles solutions et partenariats afin d'alimenter le système central de pilotage de l'énergie (Community management system) et favoriser le recours aux énergies vertes et pratiques éco-responsables ;

d) - L'implication de la Métropole de Lyon

L'implication de la Métropole Lyon se traduit par l'engagement de 12 mois hommes (ETP) opérationnel sur une durée de 3 ans, répartis comme suit :

- mobilité : 3 mois-homme (conception du futur du service d'auto-partage Sunmoov, coordination avec Toshiba et pilotage du prestataire opérateur du service),
- énergie : 3 mois-homme (coordination du Community management system, suivi d'ERDF et pilotage de la délégation de service public du réseau de chaleur),
- infrastructure numérique : 1 mois-homme,
- engagement citoyen : 1 mois-homme,
- coordination opérationnelle : 3 mois-homme (préparation, monitoring, évaluation, réplication),
- gestion de projet : 1 mois-homme ;

e) - Subvention demandée auprès de la Commission européenne

La subvention demandée par la Métropole de Lyon s'élèverait à 2 406 500 € correspond à 100% des coûts estimés liés au projet pour la Métropole de Lyon, répartis comme suit :

- 84 000 € de coûts de personnels directs,
- 25 200 € d'autres coûts directs (frais de déplacement),
- 320 000 € de sous-traitance (prolongation du service d'auto-partage Sunmoov et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'éco-rénovation du quartier Sainte Blandine),
- 27 300 € de frais indirects,
- 1 950 000 € pour l'éco-rénovation du quartier de Sainte Blandine (réalisée par les bailleurs et copropriétés) et l'installation de dispositifs d'affichage de la consommation d'énergie dans les logements.

Une convention de partenariat sera élaborée pour définir les engagements et les contributions des différents partenaires du projet, ainsi que les modalités d'utilisation de la subvention européenne ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Union Européenne une subvention dans le cadre de la candidature de la Métropole de Lyon, au sein du projet SMARTER TOGETHER, pour l'appel à projets européen "Villes et communautés intelligentes intégrant les secteurs de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et de communications (TIC) à travers des projets phares",

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de la demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.